

TRANSPORTS CANADA

Programme: Véhicules

Programme: Véhicules

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) aide Transports Canada (TC) à appliquer la Loi sur la sécurité automobile (LSMV) et le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (RSVA) en administrant et en appliquant les conditions dans lesquelles les véhicules neufs et usagés peuvent être importés aux points d'entrée de l'ASFC. La LSMV réglemente l'importation de véhicules afin de réduire les risques de décès, de blessures et de dommages aux biens et à l'environnement.

Pour être admissibles à l'importation, les véhicules doivent être conformes à l'un des deux principes suivants:

1. les véhicules qui doivent être immatriculés dans le cadre **du programme du RVI**, qui ne s'applique qu'aux véhicules de spécification américaine achetés ou vendus à l'origine aux États-Unis au niveau du détail;
2. les véhicules qui ne sont pas tenus d'être immatriculés au **programme du RVI**, qui s'applique à toutes les autres entrées de véhicules, y compris les véhicules NSVAC, les véhicules exemptés d'âge, les véhicules non réglementés et les véhicules importés temporairement.

Les véhicules qui ne sont pas admissibles à l'importation en vertu de l'une des deux options précédentes sont considérés inadmissibles et ne peuvent être importés au Canada.

Implantation du projet de Services à guichet unique (SGU) de l'ASFC

Dans le cadre du Projet de Services à guichet unique, les demandes de mainlevée seront présentées au moyen d'une nouvelle Déclaration d'importation intégrée (DII) qui permet aux courtiers en douane de présenter et d'obtenir la mainlevée électronique des marchandises également réglementées par les ministères et organismes participants.

Pour la plupart des importations commerciales de véhicules, il est possible de remplir le Formulaire d'importation de véhicules – Formulaire 1 et le Formulaire d'importation de véhicules pour pièces – Formulaire 3 au moyen de l'IID.

Les véhicules importés dans le cadre du processus au cas par cas ne seront plus tenus de présenter une lettre au cas par cas pour les véhicules répondant aux spécifications canadiennes et américaines. Toutefois, les importateurs devront continuer de présenter une demande à Transports Canada de quatre à six semaines à l'avance pour obtenir l'approbation et recevoir un numéro d'autorisation au cas par cas qui pourra être utilisé dans le processus de l'IID.

Les importateurs peuvent maintenant soumettre les données requises par voie électronique, y compris la déclaration de conformité. De plus, les images requises (p. ex., licence(s), permis(s) et certificat(s) et autres) peuvent être soumises électroniquement grâce à la nouvelle fonctionnalité Image de document.

Les types d'entrées suivants **ne peuvent pas être soumis en utilisant l'option de transmission EDI de l'IID**: Importations en vertu de l'Annexe VII et importations personnelles de véhicules.

Remarque: L'information exigée en vertu de SGU n'ajoute pas d'exigences supplémentaires, qui existent actuellement dans le processus d'importation.

Codes du système harmonisé (SH)

Liste des codes SH applicables aux marchandises qui peuvent être réglementées par le Programme des véhicules de Transports Canada: <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/prog/sw-gu/regcom-marreg/tc-eng.html>.

Justification des éléments de données

La justification des éléments de données qui suit fournit des renseignements supplémentaires sur les exigences spécifiques des éléments de données dans le cadre du projet de Services à guichet unique.

Importation de véhicules – NSVAC Annexe F:

Processus d'exception	Requis si l'importation est exemptée du programme du RVI (p. ex., véhicule de compétition, véhicule NSVAC, etc.). Remarque: Les véhicules de l'Annexe F sont exemptés des éléments de données de l'IID SGU.
-----------------------	---

Importation de véhicules – NSVAC Annexe G:

Nom de la personne-ressource de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Adresse de courrier électronique l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Numéro de téléphone de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Processus d'exception	Requis si l'importation est exemptée du programme du RVI (p. ex., véhicule de compétition, véhicule NSVAC, etc.).
Classe du véhicule	Requis pour la validation de l'Annexe G du véhicule importé.
Numéro d'identification de véhicule (NIV)	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Marque du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Modèle du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Année du modèle	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Fabrication/Date de production	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Informations sur le châssis	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
WMI pour les fabricants étrangers agréés	Requis pour la validation automatique de l'Annexe G du véhicule importé.

Assembleur de la dernière étape	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Conformité aux critères d'acceptation	Cet indicateur permet à l'importateur/courtier de signifier que les renseignements fournis sont véridiques et exacts.

Importation de véhicules – NSVAC au cas par cas:

Indicateur de langue	Requis si l'importateur veut être communiqué en français (l'anglais est le paramètre par défaut du système) et définit la langue du formulaire d'inspection.
Nom de la personne-ressource de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Adresse de courrier électronique l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Numéro de téléphone de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Type de document	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.
Numéro de référence	Nécessaire pour vérifier que le document est valide.
Processus d'exception	Requis si l'importation est exemptée du programme du RVI (p. ex., véhicule de compétition, véhicule NSVAC, etc.).
Classe du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
État du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Numéro d'identification de véhicule (NIV)	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Marque du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Modèle du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Année du modèle	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Fabrication/Date de production	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Informations sur le châssis	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.

WMI pour les fabricants agréés	Facultatif, pour la validation du véhicule importé.
Assembleur de la dernière étape	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Conformité aux critères d'acceptation	Cet indicateur permet à l'importateur/courtier de signifier que les renseignements fournis sont véridiques et exacts.
Type de document	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.
Numéro de référence	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.
Image en pièce jointe	Requis si l'importateur a besoin ou veut télécharger une photo (p. ex., lettre de sanction/licence de course) comme preuve de l'exemption du RVI).

Importation de véhicules – Norme FMVSS:

Indicateur de langue	Requis si l'importateur veut être communiqué en français (l'anglais est le paramètre par défaut du système) et définit la langue du formulaire d'inspection.
Personne-ressource de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Adresse de courrier électronique l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Numéro de téléphone de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Processus d'exception	Requis si l'importation est exemptée de l'inspection fédérale du RVI (p. ex., véhicule de compétition, véhicule NSVAC, etc.).
Classe du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
État du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Numéro d'identification de véhicule (NIV)	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Kilométrage/lecture de l'odomètre	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
État du titre	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Marque du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Modèle du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.

Année du modèle	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Fabrication/Date de production	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Informations sur le châssis	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
WMI pour les fabricants étrangers agréés	Facultatif, pour la validation du véhicule importé.
Assembleur de la dernière étape	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Autre document	Il s'agit d'une image de document à l'appui et il s'agit d'un champ facultatif au cas où l'importateur aurait besoin de télécharger une image (p. ex., une lettre de sanction de course ou une licence) comme preuve de l'exemption du RVI, ou voudrait le faire.
Conformité aux critères d'acceptation	Cet indicateur permet à l'importateur/courtier de signifier que les renseignements fournis sont véridiques et exacts.
Type de document	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.
Numéro de référence	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.
Image en pièce jointe	Requis si l'importateur a besoin ou veut télécharger une photo (p. ex., lettre de sanction/licence de course) comme preuve de l'exemption du RVI).
Pays d'enregistrement	L'information est utilisée pour prendre une décision d'admissibilité ou de mise en liberté.
Confirmation de déclaration de conformité	Vérification par l'importateur qu'il est en conformité avec les exigences réglementées.

Importation de véhicules – FMVSS au cas par cas:

Indicateur de langue	Requis si l'importateur veut être communiqué en français (l'anglais est le paramètre par défaut du système) et définit la langue du formulaire d'inspection.
Personne-ressource de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée
Adresse de courrier électronique l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Numéro de téléphone de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Type de document	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.
Numéro de référence	Nécessaire pour vérifier que le document est valide.
Processus d'exception	Requis si l'importation est exemptée de l'inspection fédérale du RVI (p. ex., véhicule de compétition, véhicule NSVAC, etc.).

Classe du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
État du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Numéro d'identification de véhicule (NIV)	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Kilométrage/lecture de l'odomètre	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Marque du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Modèle du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Année du modèle	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Fabrication/Date de production	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Informations sur le châssis	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
WMI pour les fabricants étrangers agréés	Facultatif, pour la validation du véhicule importé.
Assembleur de la dernière étape	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Conformité aux critères d'acceptation	Cet indicateur permet à l'importateur/courtier de signifier que les renseignements fournis sont véridiques et exacts.
Type de document	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.
Image en pièce jointe	Requis si l'importateur a besoin ou veut télécharger une photo (p. ex., lettre de sanction/licence de course) comme preuve de l'exemption du RVI).
Numéro de référence	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.
Confirmation de déclaration de conformité	Vérification par l'importateur qu'il est en conformité avec les exigences réglementées.

Importation de véhicules – Retour de véhicules canadiens:

Personne-ressource de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Adresse de courrier électronique l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.

Numéro de téléphone de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Processus d'exception	Requis si l'importation est exemptée de l'inspection fédérale du RVI (p. ex., véhicule de compétition, véhicule NSVAC, etc.).
Classe du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
État du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Numéro d'identification de véhicule (NIV)	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Marque du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Modèle du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Année du modèle	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Fabrication/Date de production	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Informations sur le châssis	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
WMI pour les fabricants agréés	Facultatif, pour la validation du véhicule importé.
Assembleur de la dernière étape	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Conformité aux critères d'acceptation	Cet indicateur permet à l'importateur/courtier de signifier que les renseignements fournis sont véridiques et exacts.
Autre document	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.
Image en pièce jointe	Requis si l'importateur a besoin ou veut télécharger une photo (p. ex., lettre de sanction/licence de course) comme preuve de l'exemption du RVI).
Numéro de référence	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.

Importation de véhicules – Exemption d'âge:

Personne-ressource de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Adresse de courrier électronique l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.

Numéro de téléphone de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée
Processus d'exception	Requis si l'importation est exemptée de l'inspection fédérale du RVI (p. ex., véhicule de compétition, véhicule NSVAC, etc.).
Classe du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
État du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Numéro d'identification de véhicule (NIV)	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Marque du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Modèle du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Année du modèle	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Fabrication/Date de production	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée
Informations sur le châssis	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
WMI pour les fabricants agréés	Facultatif, pour la validation du véhicule importé.
Assembleur de la dernière étape	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Conformité aux critères d'acceptation	Cet indicateur permet à l'importateur/courtier de signifier que les renseignements fournis sont véridiques et exacts.
Type de document	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.
Image en pièce jointe	Requis si l'importateur a besoin ou veut télécharger une photo (p. ex., lettre de sanction/licence de course) comme preuve de l'exemption du RVI).

Importation de véhicules – Non réglementé:

Personne-ressource de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée
Adresse de courrier électronique l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Numéro de téléphone de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.

Processus d'exception	Requis si l'importation est exemptée de l'inspection fédérale du RVI (p. ex., véhicule de compétition, véhicule NSVAC, etc.).
Numéro d'identification de véhicule (NIV)	Requis si l'importation est exemptée de l'inspection fédérale du RVI (p. ex., véhicule de compétition, véhicule NSVAC, etc.). Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Marque du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Modèle du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Année du modèle	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Fabrication/Date de production	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Informations sur le châssis	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
WMI pour les fabricants agréés	Facultatif, pour la validation du véhicule importé.
Assembleur de la dernière étape	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Conformité aux critères d'acceptation	Cet indicateur permet à l'importateur/courtier de signifier que les renseignements fournis sont véridiques et exacts.
Autre document	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.
Numéro de référence	Nécessaire pour vérifier que le document est valide.
Image en pièce jointe	Requis si l'importateur a besoin ou veut télécharger une photo (p. ex., lettre de sanction/licence de course) comme preuve de l'exemption du RVI).

Importation de véhicules pour pièces:

Indicateur de langue	Requis si l'importateur veut être communiqué en français (l'anglais est le paramètre par défaut du système) et définit la langue du formulaire d'inspection.
Personne-ressource de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Adresse de courrier électronique l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.
Numéro de téléphone de l'importateur	Requis pour pouvoir communiquer avec l'importateur au cas où des renseignements supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision d'admissibilité ou de mainlevée.

Processus d'exception	Requis si l'importation est exemptée de l'inspection fédérale du RVI (p. ex., véhicule de compétition, véhicule NSVAC, etc.).
État du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
État du titre	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Classe du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Numéro d'identification de véhicule (NIV)	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Numéro d'identification de véhicule (NIV) Marque du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Modèle du véhicule	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Année du modèle	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Fabrication/Date de production	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Pays d'origine	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
WMI pour les fabricants agréés	Facultatif, pour la validation du véhicule importé.
Assembleur de la dernière étape	Utilisé, conjointement avec d'autres données recueillies, pour s'assurer que le véhicule est admissible au Canada et pour prendre une décision de mainlevée.
Autre document	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.
Image en pièce jointe	Requis si l'importateur a besoin ou veut télécharger une photo (p. ex., lettre de sanction/licence de course) comme preuve de l'exemption du RVI).
Numéro de référence	Nécessaire pour identifier le type de document qui est joint à la soumission électronique.
Confirmation de déclaration de conformité	Vérification par l'importateur qu'il est en conformité avec les exigences réglementées.

Le tableau suivant fournit les règles et les conditions spécifiques associées à chacun des éléments de données pour les déclarations de TC. Les éléments de données sont : Obligatoires (O), conditionnels (C) ou facultatifs (F).

Annexe F de la NSVAC

Nom de l'élément de données	Définition de l'élément OGP	État des éléments de données (pour les déclarations de TC)	Règles et conditions relatives aux éléments de données
Processus d'exception de l'OGP	Processus d'exception	C	<p>Le code suivant doit être fourni pour les véhicules auxquels le règlement de ce programme s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> TC1 – Processus standard <p>Fournir ce code d'exception au niveau de la déclaration (SG13.RCS) seulement si toutes les marchandises figurant sur la DII sont réglementées par le Programme des véhicules standard du FMVSS. Sinon, fournir le code d'exception au niveau du produit (SG125.RCS) pour chaque produit réglementé.</p> <p>Remarque : la DII ne peut pas contenir plusieurs codes (différents) de processus d'exception de programme des véhicules.</p>

NSVAC Annexe G

Nom de l'élément de données	Définition de l'élément OGP	État des éléments de données (pour les déclarations de TC)	Règles et conditions relatives aux éléments de données
Identification de la personne-ressource	Personne-ressource de l'importateur	O	Pour Transports Canada, un dossier de contact de l'importateur (IC) doit être fourni pour cette déclaration.
Méthode de contact	Adresse de courrier électronique de l'importateur	O	Pour Transports Canada, l'adresse électronique de contact de l'importateur pour l'expédition (IC) doit être fournie.
Méthode de contact	Numéro de téléphone de l'importateur	O	Pour Transports Canada, il faut fournir le numéro de téléphone d'une personne-ressource de l'importateur pour l'expédition (IC).
Processus d'exception de l'OGP	Processus d'exception	C	<p>Le code suivant doit être fourni pour les véhicules auxquels le règlement de ce programme s'applique:</p> <ul style="list-style-type: none"> TC3 – E02 – Annexe G – Importation commerciale. <p>Fournir ce code d'exception au niveau de la déclaration (SG13.RCS) seulement si tous les produits figurant sur la DII sont réglementés par le Programme des véhicules de l'annexe G de la NSVAC. Sinon, fournir le code d'exception au niveau du produit (SG125.RCS) pour chaque produit réglementé.</p> <p>Remarque : la DII ne peut pas contenir plusieurs codes (différents) de processus d'exception de programme des véhicules.</p>

Identification de la personne-ressource	Nom et adresse de la personne-ressource du fournisseur	O	Le nom et l'adresse de la personne qui vend le véhicule.
Méthode de contact	Numéro de téléphone du fournisseur	O	Le numéro de téléphone de la personne qui vend le véhicule.
Caractéristique des marchandises (type de carrosserie)	Classe du véhicule	O	La classe codée du véhicule doit être fournie. Consulter l'Annexe A pour obtenir la liste des types de véhicules et des codes.
Numéro d'identification du produit	Numéro d'identification de véhicule (NIV)	O	Le NIV à 17 chiffres doit être fourni. La validation comprend le 10e chiffre correspondant à l'année de modèle donnée et passe avec succès la validation de la somme de contrôle.
Caractéristique de la marchandise (nom de la marque)	Marque du véhicule	O	La marque du véhicule doit être fournie.
Nom du produit (modèle)	Modèle du véhicule	O	Le nom du modèle du véhicule doit être fourni.
Nom du produit (année du modèle)	Année du modèle	O	L'année de modèle du véhicule doit être fournie en format SSAA.
Fabricant de la marchandise / Date de production	Fabrication/Date de production	O	La date de production ou de fabrication réelle doit être fournie en format AAMMM. Le qualificatif dans la zone 2379 doit être le code pour AAMM.
Caractéristique des marchandises (châssis)	Informations sur le châssis	C	Si le véhicule importé porte deux étiquettes de conformité ou deux fabricants figurant sur la fiche de renseignements du véhicule neuf, les éléments de données suivants doivent être fournis dans le champ 7008 avec le code de description d'article correspondant dans le champ 7009: <ul style="list-style-type: none"> • Nom commercial du fabricant du 1er étage (châssis) du véhicule • Marque du châssis • Modèle de châssis • Année du châssis
Identification du fabricant	WMI pour les fabricants étrangers agréés	C	Si le fabricant n'est pas fourni au niveau GAGI (SG102) ou s'il est différent du fabricant dans SG102, l'IEM unique des fabricants étrangers approuvés doit être fournie comme identificateur de partie dans ce segment du fabricant.
Nom de l'assembleur	Assembleur de la dernière étape	C	Le nom de l'assembleur de la dernière étape doit être fourni s'il n'est pas fourni à SG102 ou s'il diffère du nom de l'assembleur de la dernière étape fourni à SG102.
Confirmation de conformité, codée	Conformité aux critères d'acceptation	O	L'importateur doit certifier qu'une étiquette d'attestation de conformité est jointe en fournissant le code pour les critères de conformité suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Étiquette de l'énoncé de conformité

NSVAC au cas par cas

Nom de l'élément de données	Définition de l'élément OGP	État des éléments de données (pour les déclarations de TC)	Règles et conditions relatives aux éléments de données
Identification de la langue	Langue de l'importateur	C	<p>Si l'auteur de la présente déclaration souhaite que les AGP communiquent avec eux en français, ce champ doit être rempli avec le code pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Correspondance en français souhaitée <p>Si ce champ n'est pas rempli ou si un code non identifié est utilisé, la langue de correspondance sera l'anglais.</p>
Identification de la personne-ressource	Personne-ressource de l'importateur	O	Pour Transports Canada, un dossier de contact de l'importateur (IC) doit être fourni pour cette déclaration.
Méthode de contact	Adresse de courrier électronique de l'importateur	O	Pour Transports Canada, l'adresse électronique de contact de l'importateur pour l'expédition (IC) doit être fournie.
Méthode de contact	Numéro de téléphone de l'importateur	O	Pour Transports Canada, il faut fournir le numéro de téléphone d'une personne-ressource de l'importateur pour l'expédition (IC).
Type de document (autre)	Types de documents	O	<p>L'identificateur codé des documents applicables doit être fourni dans ce champ s'il s'applique à toutes les marchandises figurant sur cette déclaration. S'il ne s'applique pas à tous les produits, veuillez fournir les documents au niveau de la ligne de produits.</p> <p>Pour ce programme, les documents suivants doivent être fournis:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC – Autorisation au cas par cas
Numéro de référence du document	Numéro de référence	C	<p>Pour chaque document fourni au niveau de la déclaration, des numéros de référence doivent être fournis.</p> <p>Consulter l'Annexe B pour plus de détails sur les numéros de référence.</p>
Processus d'exception de l'OGP	Processus d'exception	C	<p>Le code suivant doit être fourni pour les véhicules auxquels le règlement de ce programme s'applique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC3 – E06 – Cas par cas NSVAC – RIV <p>Fournir ce code d'exception au niveau de la déclaration (SG13.RCS) seulement si tous les produits figurant sur la DII sont réglementés par le Programme des véhicules Cas par cas de la NSVAC. Sinon, fournir le code d'exception au niveau du produit (SG125.RCS) pour chaque produit réglementé.</p> <p>Remarque : la DII ne peut pas contenir plusieurs codes (différents) de processus d'exception de programme des véhicules</p>

Caractéristique de la marchandise (type de carrosserie)	Classe du véhicule	O	La classe codée du véhicule doit être fournie. Consulter l'Annexe A pour obtenir la liste des types de véhicules et des codes.
Caractéristique de la marchandise (état)	État du véhicule	O	Indiquer le code (TC – Dommages normaux) pour l'usure normale, y compris les dommages mineurs comme les rayures, les creux et les bosses. Il s'agit généralement d'un véhicule en bon état de marche qui est conduit au moment de l'importation. Indiquer le code (TC – Dommages graves) pour le véhicule endommagé dans la mesure où il devrait être reconstruit pour être en état de rouler, cette classification pourrait être le résultat d'un accident majeur, d'un incendie, d'une inondation ou d'un vol de véhicule retrouvé sans certaines pièces importantes (portes, intérieur démonté, etc.).
Numéro d'identification du produit	Numéro d'identification de véhicule (NIV)	O	Le NIV à 17 chiffres doit être fourni La validation comprend le 10e chiffre correspondant à l'année de modèle donnée et passe avec succès la validation de la somme de contrôle.
Identification du fabricant	WMI pour les fabricants agréés	O	Le WMI unique des fabricants agréés peut être fourni comme identificateur de partie dans ce segment du fabricant.
Caractéristique de la marchandise (nom de la marque)	Marque du véhicule	O	La marque du véhicule doit être fournie.
Nom du produit (modèle)	Modèle du véhicule	O	Le nom du modèle du véhicule doit être fourni.
Nom du produit (année du modèle)	Année du modèle	O	L'année de modèle du véhicule doit être fournie en format SSAA.
Caractéristique des marchandises (châssis)	Informations sur le châssis	C	Si le véhicule importé porte deux étiquettes de conformité ou deux fabricants figurant sur la fiche de renseignements du véhicule neuf, les éléments de données suivants doivent être fournis dans le champ 7008 avec le code de description d'article correspondant dans le champ 7009: <ul style="list-style-type: none"> • Nom commercial du fabricant du 1er étage (châssis) du véhicule • Marque du châssis • Modèle de châssis • Année du châssis
Produit Fabrication/ Production Date de production	Fabrication/Date de production	O	La date de production ou de fabrication réelle doit être fournie en format AAMMM. Le qualificatif dans la zone 2379 doit être le code pour AAMMJ
Produit Fabrication/ Production Date de production Nom de l'assembleur	Assembleur de la dernière étape	C	Le nom de l'assembleur de la dernière étape doit être fourni s'il n'est pas fourni à SG102 ou s'il diffère du nom de l'assembleur de la dernière étape fourni à SG102.

Type de document (autre)	Types de documents	O	<p>L'identificateur codé de tout document applicable doit être fourni dans ce champ s'il s'applique à une marchandise spécifique.</p> <p>Les documents suivants doivent être fournis au niveau de la ligne de produits:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC – Titre du véhicule • TC – Autorisation au cas par cas (si elle n'est pas déjà fournie au niveau de la déclaration de la CE9) <p>En outre, la lettre de conformité du fabricant TC peut être fournie, le cas échéant.</p>
Numéro de référence du document	Numéro de référence	C	<p>Pour chaque document fourni au niveau du produit, les numéros de référence suivants doivent être fournis, le cas échéant.</p> <p>Consulter le tableau de l'Annexe C pour connaître les types de documents et les numéros de référence.</p>
Emplacement du document	Image en pièce jointe	C	<p>S'il est fourni au niveau du produit, l'identificateur exclusif d'une image connexe pour les documents suivants doit être fourni:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC – Titre du véhicule • TC – Lettre de conformité du fabricant
Confirmation de conformité, codée	Conformité aux critères d'acceptation	O	<p>Une des déclarations de conformité suivantes doit être fournie, en fonction de cette marchandise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étiquette de déclaration de conformité • Lettre du fabricant jointe <p>Si la lettre du fabricant jointe est fournie, une pièce jointe de type TC – Lettre de conformité du fabricant doit avoir été fournie pour cette gamme de produits.</p> <p>Si l'étiquette de déclaration de conformité est fournie, une étiquette de conformité appropriée doit être apposée sur le produit.</p>

Norme FMVSS

Nom de l'élément de données	Définition de l'élément OGP	État des éléments de données (pour les déclarations de TC)	Règles et conditions relatives aux éléments de données
Indicateur de langue	Langue de l'importateur	C	<p>Si l'auteur de la présente déclaration souhaite que les AGP communiquent avec eux en français, ce champ doit être rempli avec le code pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Correspondance en français souhaitée <p>Si ce champ n'est pas rempli ou si un code non identifié est utilisé, la langue de correspondance sera l'anglais.</p>
Identification de la personne-ressource	Personne-ressource de l'importateur	O	<p>Pour Transports Canada, un dossier de contact de l'importateur (IC) doit être fourni pour cette déclaration.</p>

Méthode de contact	Adresse de courrier électronique de l'importateur	<input type="radio"/>	Pour Transports Canada, l'adresse électronique de contact de l'importateur (IC) doit être fournie pour faciliter les processus de courrier électronique automatique existants du RVI.
Méthode de contact	Numéro de téléphone de l'importateur	<input type="radio"/>	Pour Transports Canada, un numéro de téléphone de contact de l'importateur pour l'expédition (IC) doit être fourni pour faciliter les processus de validation existants du RVI.
Processus d'exception de l'OGP	Processus d'exception	<input type="radio"/>	<p>Le code suivant doit être fourni pour les véhicules auxquels le règlement de ce programme s'applique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC1 – Processus standard <p>Fournir ce code d'exception au niveau de la déclaration (SG13.RCS) seulement si toutes les marchandises figurant sur la DII sont réglementées par le Programme des véhicules standard du FMVSS. Sinon, fournir le code d'exception au niveau du produit (SG125.RCS) pour chaque produit réglementé.</p> <p>Remarque : la DII ne peut pas contenir plusieurs codes (différents) de processus d'exception de programme des véhicules</p>
Caractéristique des marchandises (type de carrosserie)	Classe du véhicule	<input type="radio"/>	<p>La classe codée du véhicule doit être fournie.</p> <p>Consulter l'Annexe A pour obtenir la liste des types de véhicules et des codes.</p>
Caractéristique des marchandises (type de carrosserie) Caractéristique de la marchandise (état)	État du véhicule	<input type="radio"/>	<p>Indiquer le code (TC – Dommages normaux) pour l'usure normale, y compris les dommages mineurs comme les rayures, les creux et les bosses. Il s'agit généralement d'un véhicule en bon état de marche qui est conduit au moment de l'importation.</p> <p>Indiquer le code (TC – Dommages graves) pour le véhicule endommagé dans la mesure où il devrait être reconstruit pour être en état de rouler, cette classification pourrait être le résultat d'un accident majeur, d'un incendie, d'une inondation ou d'un vol de véhicule retrouvé sans certaines pièces importantes (portes, intérieur démonté, etc.).</p>
Numéro d'identification du produit	Numéro d'identification de véhicule (NIV)	<input type="radio"/>	<p>Le NIV à 17 chiffres doit être fourni.</p> <p>La validation comprend le 10e chiffre correspondant à l'année de modèle donnée et passe avec succès la validation de la somme de contrôle.</p> <p>Les véhicules non réglementés et les véhicules plus anciens peuvent ne pas avoir un NIV de 17 chiffres ou un numéro d'identification du véhicule, car dans certains cas, un numéro de série leur sera attribué à la place d'un NIV.</p>

Caractéristique des marchandises (Texte)	Kilométrage/lecture de l'odomètre	C	<p>Si le pays d'origine est le « Mexique », un kilométrage doit être indiqué (en milles).</p> <p>En outre:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La catégorie de véhicule ne peut pas être « Motocyclette » ou « Remorque » • La date de fabrication/de production doit être antérieure de plus de 90 jours à la date d'importation • L'année du modèle doit être antérieure à l'année d'importation • Si le poids nominal brut du véhicule est inférieur à 5 tonnes, alors le kilométrage doit être supérieur à 1000 km/621 milles • Si le poids nominal brut du véhicule est supérieur à 5 tonnes, alors il doit être supérieur à 5000 km/3106 milles
Catégorie de produits (titre)	État du titre	O	<p>Un des codes d'état du titre suivants doit être fourni:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconstruction • Récupération • Rebuts • Nettoyage <p>Le qualificatif dans la zone 5389 doit être le code TC – État du titre.</p>
Caractéristique de la marchandise (nom de la marque)	Marque du véhicule	O	La marque du véhicule doit être fournie.
Nom du produit (modèle)	Modèle du véhicule	O	Le nom du modèle du véhicule doit être fourni.
Nom du produit (année du modèle)	Année du modèle	O	L'année de modèle du véhicule doit être fournie en format SSAA.
Caractéristique des marchandises (châssis)	Informations sur le châssis	C	<p>Si le véhicule importé porte deux étiquettes de conformité ou deux fabricants figurant sur la fiche de renseignements du véhicule neuf, les éléments de données suivants doivent être fournis dans le champ 7008 avec le code de description d'article correspondant dans le champ 7009:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom commercial du fabricant du 1er étage (châssis) du véhicule • Marque du châssis • Modèle de châssis • Année du châssis
Identification du fabricant	WMI pour les fabricants étrangers agréés	O	Le WMI unique des fabricants étrangers agréés peut être fourni comme identificateur de partie dans ce segment du fabricant.
Produit Fabrication/ Production Date de production	Fabrication/Date de production	O	La date de production ou de fabrication réelle doit être fournie en format AAMMM. Le qualificatif dans la zone 2379 doit être le code pour AAMMJ.
Nom de l'assembleur	Assembleur de la dernière étape	C	Le nom de l'assembleur de la dernière étape doit être fourni s'il n'est pas fourni à SG102 ou s'il diffère du nom de l'assembleur de la dernière étape fourni à SG102.

Type de document (autre)	Autre document	O	<p>L'identificateur codé de tout document applicable doit être fourni dans ce champ s'il s'applique à une marchandise spécifique.</p> <p>Pour ce programme, les documents suivants doivent être fournis:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC – Titre du véhicule <p>S'il y a lieu, les documents suivants peuvent être fournis:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC – Lettre de conformité du fabricant
Numéro de référence du document	Numéro de référence	C	<p>Pour chaque document fourni au niveau du produit, les numéros de référence suivants doivent être fournis, le cas échéant.</p> <p>Consulter le tableau de l'Annexe C pour connaître les types de documents et les numéros de référence.</p>
Emplacement du document	Image en pièce jointe	C	<p>S'il est fourni au niveau du produit, l'identificateur exclusif d'une image connexe pour les documents suivants doit être fourni:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de conformité du fabricant • TC – Titre du véhicule
Lieu d'authentification du LPCO	Pays d'enregistrement	O	<p>Un code de pays selon l'Annexe G24 doit être fourni pour le pays d'immatriculation de ce véhicule et doit être fourni dans ce segment dans l'événement TC – Titre du véhicule LPCO, qualifié comme lieu d'authentification.</p>
Confirmation de conformité (codée)	Conformité aux critères d'acceptation	O	<p>Une des déclarations de conformité suivantes doit être fournie, en fonction de cette marchandise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étiquette de déclaration de conformité • Lettre du fabricant jointe <p>Si la lettre du fabricant jointe est fournie, une pièce jointe de type TC – Lettre de conformité du fabricant doit avoir été fournie pour cette gamme de produits.</p> <p>Si l'étiquette de déclaration de conformité est fournie, une étiquette de conformité appropriée doit être apposée sur le produit.</p>
Confirmation de conformité (codée)	Confirmation de conformité de la déclaration	O	<p>Pour les véhicules FMVSS, ce champ est obligatoire et en le remplissant, l'importateur accepte l'affirmation de conformité suivante:</p> <p>« Je suis le propriétaire ou l'agent du propriétaire du véhicule décrit dans la présente déclaration. Ce véhicule sera modifié selon les normes de Transports Canada dans le délai prescrit de 45 jours et le propriétaire actuel sera responsable de toute pénalité prescrite en cas de défaut de le faire. Je reconnais que la réception du Formulaire d'importation du véhicule et le paiement des frais ne constituent pas une garantie que le véhicule peut nécessairement être mis en conformité avec la loi applicable. Le véhicule doit être amené à un centre d'inspection agréé et traité conformément aux exigences du Registraire des véhicules importés. J'autorise le paiement du service requis. »</p>

FMVSS au cas par cas

Nom de l'élément de données	Définition de l'élément OGP	État des éléments de données (pour les déclarations de TC)	Règles et conditions relatives aux éléments de données
Indicateur de langue	Langue de l'importateur	C	<p>Si l'auteur de la présente déclaration souhaite que les AGP communiquent avec eux en français, ce champ doit être rempli avec le code pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Correspondance en français souhaitée <p>Si ce champ n'est pas rempli ou si un code non identifié est utilisé, la langue de correspondance sera l'anglais.</p>
Identification de la personne-ressource	Personne-ressource de l'importateur	O	Pour Transports Canada, un dossier de contact de l'importateur (IC) doit être fourni pour cette déclaration.
Méthode de contact	Adresse de courrier électronique de l'importateur	O	Pour Transports Canada, l'adresse électronique de contact de l'importateur (IC) doit être fournie pour faciliter les processus de courrier électronique automatique existants du RVI.
Méthode de contact	Numéro de téléphone de l'importateur	O	Pour Transports Canada, un numéro de téléphone de contact de l'importateur pour l'expédition (IC) doit être fourni pour faciliter les processus de validation existants du RVI.
Type de document (autre)	Type de document	O	<p>L'identificateur codé des documents applicables doit être fourni dans ce champ s'il s'applique à toutes les marchandises figurant sur cette déclaration. S'il ne s'applique pas à tous les produits, veuillez fournir les documents au niveau de la ligne de produits.</p> <p>Pour ce programme, les documents suivants doivent être fournis:</p> <ul style="list-style-type: none"> TC – Autorisation au cas par cas
Numéro de référence du document	Numéro de référence	C	<p>Pour chaque document fourni au niveau du produit, les numéros de référence suivants doivent être fournis.</p> <p>Consulter le tableau de l'Annexe C pour connaître les types de documents et les numéros de référence.</p>
Processus d'exception de l'OGP	Processus d'exception	C	<p>Le code suivant doit être fourni pour les véhicules auxquels le règlement de ce programme s'applique:</p> <ul style="list-style-type: none"> TC1 – E08 – Cas par cas FMVSS – RIV <p>Fournir ce code d'exception au niveau de la déclaration (SG13.RCS) seulement si toutes les marchandises figurant sur la DII sont réglementées par le Programme des véhicules Cas par cas du FMVSS. Sinon, fournir le code d'exception au niveau du produit (SG125.RCS) pour chaque produit réglementé.</p> <p>Remarque : la DII ne peut pas contenir plusieurs codes (différents) de processus d'exception de programme des véhicules.</p>
Caractéristique des marchandises (type de carrosserie)	Classe du véhicule	O	<p>La classe codée du véhicule doit être fournie.</p> <p>Consulter l'Annexe A pour obtenir la liste des types de véhicules et des codes.</p>

Caractéristique de la marchandise (état)	État du véhicule	O	<p>Indiquer le code (TC – Dommages normaux) pour l'usure normale, y compris les dommages mineurs comme les rayures, les creux et les bosses. Il s'agit généralement d'un véhicule en bon état de marche qui est conduit au moment de l'importation.</p> <p>Indiquer le code (TC – Dommages graves) pour le véhicule endommagé dans la mesure où il devrait être reconstruit pour être en état de rouler, cette classification pourrait être le résultat d'un accident majeur, d'un incendie, d'une inondation ou d'un vol de véhicule retrouvé sans certaines pièces importantes (portes, intérieur démonté, etc.).</p>
Numéro d'identification du produit	Numéro d'identification de véhicule (NIV)	O	<p>Le NIV à 17 chiffres doit être fourni.</p> <p>La validation comprend le 10e chiffre correspondant à l'année de modèle donnée et passe avec succès la validation de la somme de contrôle.</p>
Caractéristique des marchandises (Texte)	Kilométrage/lecture de l'odomètre	C	<p>Si le pays d'origine est le « Mexique », un kilométrage doit être indiqué (en milles).</p> <p>En outre:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La catégorie de véhicule ne peut pas être « Motocyclette » ou « Remorque » • La date de fabrication/de production doit être antérieure de plus de 90 jours à la date d'importation • L'année du modèle doit être antérieure à l'année d'importation • Si le poids nominal brut du véhicule est inférieur à 5 tonnes, alors le kilométrage doit être supérieur à 1000 km/621 milles • Si le poids nominal brut du véhicule est supérieur à 5 tonnes, alors il doit être supérieur à 5000 km/3106 milles
Caractéristique de la marchandise (nom de la marque)	Marque du véhicule	O	La marque du véhicule doit être fournie.
Nom du produit (modèle)	Modèle du véhicule	O	Le nom du modèle du véhicule doit être fourni.
Nom du produit (année du modèle)	Année du modèle	O	L'année de modèle du véhicule doit être fournie en format SSAA.
Caractéristique des marchandises (châssis)	Informations sur le châssis	C	<p>Si le véhicule importé porte deux étiquettes de conformité ou deux fabricants figurant sur la fiche de renseignements du véhicule neuf, les éléments de données suivants doivent être fournis dans le champ 7008 avec le code de description d'article correspondant dans le champ 7009:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom commercial du fabricant du 1er étage (châssis) du véhicule • Marque du châssis • Modèle de châssis • Année du châssis
Produit Fabrication/ Production Date de production	Fabrication/Date de production	O	La date de production ou de fabrication réelle doit être fournie en format AAMMM. Le qualificatif dans la zone 2379 doit être le code pour AAMMJ.

Identification du fabricant	WMI pour les fabricants étrangers agréés	O	Le WMI unique des fabricants étrangers agréés peut être fourni comme identificateur de partie dans ce segment du fabricant.
Nom de l'assembleur	Assembleur de la dernière étape	C	Le nom de l'assembleur de la dernière étape doit être fourni s'il n'est pas fourni à SG102 ou s'il diffère du nom de l'assembleur de la dernière étape fourni à SG102.
Type de document (autre)	Type de document	O	<p>L'identificateur codé de tout document applicable doit être fourni dans ce champ s'il s'applique à une marchandise spécifique.</p> <p>Les documents suivants doivent être fournis au niveau de la ligne de produits:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC – Titre du véhicule • TC – Autorisation au cas par cas (si elle n'est pas déjà fournie au niveau de la déclaration de la CE9) <p>En outre, la lettre de conformité du fabricant TC peut être fournie, le cas échéant.</p>
Numéro de référence du document	Numéro de référence	C	<p>Pour chaque document fourni au niveau du produit, les numéros de référence suivants doivent être fournis.</p> <p>Consulter le tableau de l'Annexe C pour connaître les types de documents et les numéros de référence.</p>
Emplacement du document	Image en pièce jointe	C	<p>S'il est fourni au niveau du produit, l'identificateur exclusif d'une image connexe pour les documents suivants doit être fourni:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC – Titre du véhicule • Lettre de conformité du fabricant
Confirmation de conformité (codée)	Conformité aux critères d'acceptation	O	<p>Une des déclarations de conformité suivantes doit être fournie, en fonction de cette marchandise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étiquette de déclaration de conformité • Lettre du fabricant jointe <p>Si la lettre du fabricant jointe est fournie, une pièce jointe de type TC – Lettre de conformité du fabricant doit avoir été fournie pour cette gamme de produits.</p> <p>Si l'étiquette de déclaration de conformité est fournie, une étiquette de conformité appropriée doit être apposée sur le produit.</p>

Confirmation de conformité, codée	Confirmation de conformité de la déclaration	O	Pour les véhicules FMVSS, ce champ est obligatoire et en le remplissant, l'importateur accepte l'affirmation de conformité suivante: « Je suis le propriétaire ou l'agent du propriétaire du véhicule décrit dans la présente déclaration. Ce véhicule sera modifié selon les normes de Transports Canada dans le délai prescrit de 45 jours et le propriétaire actuel sera responsable de toute pénalité prescrite en cas de défaut de le faire. Je reconnais que la réception du Formulaire d'importation du véhicule et le paiement des frais ne constituent pas une garantie que le véhicule peut nécessairement être mis en conformité avec la loi applicable. Le véhicule doit être amené à un centre d'inspection agréé et traité conformément aux exigences du Registraire des véhicules importés. J'autorise le paiement du service requis. »
-----------------------------------	--	---	---

Retour des véhicules canadiens (Retour NSVAC – Propriétaire d'origine)

Nom de l'élément de données	Définition de l'élément OGP	État des éléments de données (pour les déclarations de TC)	Règles et conditions relatives aux éléments de données
Identification de la personne-ressource	Personne-ressource de l'importateur	O	Pour Transports Canada, un dossier de contact de l'importateur (IC) doit être fourni pour cette déclaration.
Méthode de contact	Adresse de courrier électronique de l'importateur	O	Dans le cas de Transports Canada, l'adresse électronique de contact de l'importateur pour l'expédition (IC) doit être fournie.
Méthode de contact	Numéro de téléphone de l'importateur	O	Dans le cas de Transports Canada, il faut fournir le numéro de téléphone d'une personne-ressource de l'importateur pour l'expédition (IC).
Processus d'exception de l'OGP	Processus d'exception	C	Le code suivant doit être fourni pour les véhicules auxquels le règlement de ce programme s'applique: <ul style="list-style-type: none"> TC3 – E03 – Retour d'un véhicule NSVAC par son propriétaire d'origine Fournir ce code d'exception au niveau de la déclaration (SG13.RCS) seulement si tous les produits figurant sur la DII sont réglementés par le Programme de retour des véhicules de la NSVAC. Sinon, fournir le code d'exception au niveau du produit (SG125.RCS) pour chaque produit réglementé. <p>Remarque : la DII ne peut pas contenir plusieurs codes (différents) de processus d'exception de programme des véhicules.</p>

Numéro d'identification du produit	Numéro d'identification de véhicule (NIV)	O	<p>Le NIV à 17 chiffres doit être fourni.</p> <p>La validation comprend le 10e chiffre correspondant à l'année de modèle donnée et passe avec succès la validation de la somme de contrôle.</p> <p>Les véhicules non réglementés et les véhicules plus anciens peuvent ne pas avoir un NIV de 17 chiffres ou un numéro d'identification du véhicule, car dans certains cas, un numéro de série leur sera attribué à la place d'un NIV.</p>
Caractéristique de la marchandise (nom de la marque)	Marque du véhicule	O	La marque du véhicule doit être fournie.
Nom du produit (modèle)	Modèle du véhicule	O	Le nom du modèle du véhicule doit être fourni.
Nom du produit (année du modèle)	Année du modèle	O	L'année de modèle du véhicule doit être fournie en format SSAA.
Produit Fabrication/ Production Date de production	Fabrication/Date de production	O	La date de production ou de fabrication réelle doit être fournie en format AAMMM. Le qualificatif dans la zone 2379 doit être le code pour AAMMJ.
Caractéristique des marchandises (châssis)	Informations sur le châssis	C	<p>Si le véhicule importé porte deux étiquettes de conformité ou deux fabricants figurant sur la fiche de renseignements du véhicule neuf, les éléments de données suivants doivent être fournis dans le champ 7008 avec le code de description d'article correspondant dans le champ 7009:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom commercial du fabricant du 1er étage (châssis) du véhicule • Marque du châssis • Modèle de châssis • Année du châssis
Nom de l'assembleur	Assembleur de la dernière étape	C	Le nom de l'assembleur de la dernière étape doit être fourni s'il n'est pas fourni à SG102 ou s'il diffère du nom de l'assembleur de la dernière étape fourni à SG102.
Caractéristique des marchandises (type de carrosserie)	Classe du véhicule	O	<p>La classe codée du véhicule doit être fournie.</p> <p>Consulter l'Annexe A pour obtenir la liste des types de véhicules et des codes.</p>
Caractéristique de la marchandise (état)	État du véhicule	O	<p>Indiquer le code (TC – Dommages normaux) pour l'usure normale, y compris les dommages mineurs comme les rayures, les creux et les bosses. Il s'agit généralement d'un véhicule en bon état de marche qui est conduit au moment de l'importation.</p> <p>Indiquer le code (TC – Dommages graves) pour le véhicule endommagé dans la mesure où il devrait être reconstruit pour être en état de rouler, cette classification pourrait être le résultat d'un accident majeur, d'un incendie, d'une inondation ou d'un vol de véhicule retrouvé sans certaines pièces importantes (portes, intérieur démonté, etc.).</p>

Identification du fabricant	WMI pour les fabricants étrangers agréés	<input type="radio"/>	Le WMI unique des fabricants étrangers agréés peut être fourni comme identificateur de partie dans ce segment du fabricant.
Type de document (autre)	Autre document	<input type="radio"/>	L'identificateur codé de tout document applicable doit être fourni dans ce champ s'il s'applique à une marchandise spécifique. <ul style="list-style-type: none"> • Pour ce programme, les documents suivants doivent être fournis: • TC – Titre du véhicule S'il y a lieu, les documents suivants peuvent être fournis: <ul style="list-style-type: none"> • TC – Lettre de conformité du fabricant
Numéro de référence du document	Numéro de référence	<input type="checkbox"/>	Pour chaque document fourni au niveau du produit, les numéros de référence suivants doivent être fournis. <p>Consulter le tableau de l'Annexe C pour connaître les types de documents et les numéros de référence.</p>
Emplacement du document	Image en pièce jointe	<input type="checkbox"/>	S'il est fourni au niveau du produit, l'identificateur exclusif d'une image connexe pour les documents suivants doit être fourni: <ul style="list-style-type: none"> • TC – Lettre de conformité du fabricant • TC – Titre du véhicule
Confirmation de conformité (codée)	Conformité aux critères d'acceptation	<input type="radio"/>	Une des déclarations de conformité suivantes doit être fournie, en fonction de cette marchandise. <ul style="list-style-type: none"> • Étiquette de déclaration de conformité • Lettre du fabricant jointe Si la lettre du fabricant jointe est fournie, une pièce jointe de type TC – Lettre de conformité du fabricant doit avoir été fournie pour cette gamme de produits. <p>Si l'étiquette de déclaration de conformité est fournie, une étiquette de conformité appropriée doit être apposée sur le produit.</p>

Exemption en raison de l'âge – Plus de 15 ans

Nom de l'élément de données	Définition de l'élément OGP	État des éléments de données (pour les déclarations de TC)	Règles et conditions relatives aux éléments de données
Identification de la personne-ressource	Personne-ressource de l'importateur	<input type="radio"/>	Pour Transport Canada, le nom de la personne-ressource de l'importateur doit être fourni pour cette déclaration.
Méthode de contact	Adresse de courrier électronique de l'importateur	<input type="radio"/>	Dans le cas de Transports Canada, l'adresse électronique de contact de l'importateur pour l'expédition (IC) doit être fournie.
Méthode de contact	Numéro de téléphone de l'importateur	<input type="radio"/>	Dans le cas de Transports Canada, il faut fournir le numéro de téléphone d'une personne-ressource de l'importateur pour l'expédition (IC).

Processus d'exception de l'OGP	Processus d'exception	C	<p>Le code suivant doit être fourni pour les véhicules auxquels le règlement de ce programme s'applique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC3 – E04 – Exemption selon l'âge <p>Fournir ce code d'exception au niveau de la déclaration (SG13.RCS) seulement si toutes les marchandises figurant sur la DII sont réglementées par le Programme des véhicules non réglementés du FMVSS. Sinon, fournir le code d'exception au niveau du produit (SG125.RCS) pour chaque produit réglementé.</p> <p>Remarque : la DII ne peut pas contenir plusieurs codes (différents) de processus d'exception de programme des véhicules.</p>
Caractéristique des marchandises (type de carrosserie)	Classe du véhicule	O	<p>La classe codée du véhicule doit être fournie.</p> <p>Consulter l'Annexe A pour obtenir la liste des types de véhicules et des codes.</p>
Caractéristique de la marchandise (état)	État du véhicule	O	<p>Indiquer le code (TC – Dommages normaux) pour l'usure normale, y compris les dommages mineurs comme les rayures, les creux et les bosses. Il s'agit généralement d'un véhicule en bon état de marche qui est conduit au moment de l'importation.</p> <p>Indiquer le code (TC – Dommages graves) pour le véhicule endommagé dans la mesure où il devrait être reconstruit pour être en état de rouler, cette classification pourrait être le résultat d'un accident majeur, d'un incendie, d'une inondation ou d'un vol de véhicule retrouvé sans certaines pièces importantes (portes, intérieur démonté, etc.).</p>
Numéro d'identification du produit	Numéro d'identification de véhicule (NIV)	O	<p>Le NIV à 17 chiffres doit être fourni si le véhicule en possède un.</p> <p>La validation comprend le 10e chiffre correspondant à l'année de modèle donnée et passe avec succès la validation de la somme de contrôle.</p> <p>Les véhicules non réglementés et les véhicules plus anciens peuvent ne pas avoir un NIV de 17 chiffres ou un numéro d'identification du véhicule, car dans certains cas, un numéro de série leur sera attribué à la place d'un NIV.</p>
Caractéristique de la marchandise (nom de la marque)	Marque du véhicule	O	La marque du véhicule doit être fournie.
Nom du produit (modèle)	Modèle du véhicule	O	Le nom du modèle du véhicule doit être fourni.
Nom du produit (année du modèle)	Année du modèle	O	L'année de modèle du véhicule doit être fournie en format SSAA.

Caractéristique des marchandises (châssis)	Informations sur le châssis	C	<p>Si le véhicule importé porte deux étiquettes de conformité ou deux fabricants figurant sur la fiche de renseignements du véhicule neuf, les éléments de données suivants doivent être fournis dans le champ 7008 avec le code de description d'article correspondant dans le champ 7009:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom commercial du fabricant du 1er étage (châssis) du véhicule • Marque du châssis • Modèle de châssis • Année du châssis
Produit Fabrication/ Production Date de production	Fabrication/Date de production	O	La date de production ou de fabrication réelle doit être fournie en format AAMMM. Le qualificatif dans la zone 2379 doit être le code pour AAMM.
Nom de l'assembleur	Assembleur de la dernière étape	C	Le nom de l'assembleur de la dernière étape doit être fourni s'il n'est pas fourni à SG102 ou s'il diffère du nom de l'assembleur de la dernière étape fourni à SG102.
Identification du fabricant	WMI pour les fabricants étrangers agréés	O	Le WMI unique des fabricants étrangers agréés peut être fourni comme identificateur de partie dans ce segment du fabricant.
Type de document (autre)	Type de document	O	<p>L'identificateur codé de tout document applicable doit être fourni dans ce champ s'il s'applique à une marchandise spécifique.</p> <p>Pour ce programme, les documents suivants doivent être fournis:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC – Titre du véhicule • S'il y a lieu, les documents suivants peuvent être fournis: • TC – Lettre de conformité du fabricant • TC – Certificat d'origine du fabricant • TC – Lettre de l'organisme de sanction des courses • TC – Autre document
Numéro de référence du document	Numéro de référence	C	<p>Pour chaque document fourni au niveau du produit, les numéros de référence suivants doivent être fournis.</p> <p>Consulter le tableau de l'Annexe C pour connaître les types de documents et les numéros de référence.</p>
Emplacement du document	Image en pièce jointe	C	<p>S'il est fourni au niveau du produit, l'identificateur exclusif d'une image connexe pour les documents suivants doit être fourni:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC – Lettre de conformité du fabricant • TC – Titre du véhicule • TC – Certificat d'origine du fabricant • TC – Lettre de l'organisme de sanction des courses • TC – Autre document

Confirmation de conformité, codée	Conformité aux critères d'acceptation	C	<p>Une des déclarations de conformité suivantes doit être fournie, en fonction de cette marchandise.</p> <ul style="list-style-type: none"> Étiquette de déclaration de conformité Lettre du fabricant jointe <p>Si la lettre du fabricant jointe est fournie, une pièce jointe de type TC – Lettre de conformité du fabricant doit avoir été fournie pour cette gamme de produits.</p> <p>Si l'étiquette de déclaration de conformité est fournie, une étiquette de conformité appropriée doit être apposée sur le produit.</p>
-----------------------------------	---------------------------------------	---	--

Véhicules non réglementés

Nom de l'élément de données	Définition de l'élément OGP	État des éléments de données (pour les déclarations de TC)	Règles et conditions relatives aux éléments de données
Identification de la personne-ressource	Personne-ressource de l'importateur	O	Pour Transports Canada, un dossier de contact de l'importateur (IC) doit être fourni pour cette déclaration.
Méthode de contact	Adresse de courrier électronique de l'importateur	O	Dans le cas de Transports Canada, l'adresse électronique de contact de l'importateur pour l'expédition (IC) doit être fournie.
Méthode de contact	Numéro de téléphone de l'importateur	O	Dans le cas de Transports Canada, il faut fournir le numéro de téléphone d'une personne-ressource de l'importateur pour l'expédition (IC).
Processus d'exception de l'OGP	Processus d'exception	C	<p>Le code suivant doit être fourni pour les véhicules auxquels le règlement de ce programme s'applique:</p> <ul style="list-style-type: none"> TC3 – E05 – Non réglementé et autres <p>Fournir ce code d'exception au niveau de la déclaration (SG13.RCS) seulement si toutes les marchandises figurant sur la DII sont réglementées par le Programme des véhicules pour pièces du FMVSS. Sinon, fournir le code d'exception au niveau du produit (SG125.RCS) pour chaque produit réglementé.</p> <p>Remarque : la DII ne peut pas contenir plusieurs codes (différents) de processus d'exception de programme des véhicules.</p>
Numéro d'identification du produit	Numéro d'identification de véhicule (NIV)	O	<p>Le NIV à 17 chiffres doit être fourni si le véhicule en possède un.</p> <p>La validation comprend le 10e chiffre correspondant à l'année de modèle donnée et passe avec succès la validation de la somme de contrôle.</p> <p>Les véhicules non réglementés et les véhicules plus anciens peuvent ne pas avoir un NIV de 17 chiffres ou un numéro d'identification du véhicule, car dans certains cas, un numéro de série leur sera attribué à la place d'un NIV.</p>

Caractéristique de la marchandise (nom de la marque)	Marque du véhicule	O	La marque du véhicule doit être fournie.
Nom du produit (modèle)	Modèle du véhicule	O	Le nom du modèle du véhicule doit être fourni.
Nom du produit (année du modèle)	Année du modèle	C	L'année de modèle du véhicule peut être fournie en format SSAA.
Identification du fabricant	WMI pour les fabricants étrangers agréés	O	Le WMI unique des fabricants étrangers agréés peut être fourni comme identificateur de partie dans ce segment du fabricant.
Caractéristique des marchandises (châssis)	Informations sur le châssis	C	Si le véhicule importé porte deux étiquettes de conformité ou deux fabricants figurant sur la fiche de renseignements du véhicule neuf, les éléments de données suivants doivent être fournis dans le champ 7008 avec le code de description d'article correspondant dans le champ 7009: <ul style="list-style-type: none"> • Nom commercial du fabricant du 1er étage (châssis) du véhicule • Marque du châssis • Modèle de châssis • Année du châssis
Produit Fabrication/ Production Date de production	Fabrication/Date de production	O	La date de production ou de fabrication réelle doit être fournie en format AAMMM. Le qualificatif dans la zone 2379 doit être le code pour AAMM.
Nom de l'assembleur	Assembleur de la dernière étape	C	Le nom de l'assembleur de la dernière étape doit être fourni s'il n'est pas fourni à SG102 ou s'il diffère du nom de l'assembleur de la dernière étape fourni à SG102.
Type de document (autre)	Autre document	O	L'identificateur codé de tout document applicable doit être fourni dans ce champ s'il s'applique à une marchandise spécifique. <p>Pour ce programme, l'un des documents suivants doit être fourni:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC – Titre du véhicule • TC – Lettre de l'organisme d'homologation des courses automobiles • TC – Autre document
Numéro de référence du document	Numéro de référence	C	Pour chaque document fourni au niveau du produit, les numéros de référence suivants doivent être fournis, le cas échéant. <p>Consulter le tableau de l'Annexe C pour connaître les types de documents et les numéros de référence.</p>
Emplacement du document	Image en pièce jointe	C	S'il est fourni au niveau du produit, l'identificateur exclusif d'une image connexe pour les documents suivants doit être fourni: <ul style="list-style-type: none"> • TC – Titre du véhicule • TC – Lettre de l'organisme d'homologation des courses automobiles • C – Autre document

Véhicule pour pièces

Nom de l'élément de données	Définition de l'élément OGP	État des éléments de données (pour les déclarations de TC)	Règles et conditions relatives aux éléments de données
Indicateur de langue	Langue de l'importateur	C	<p>Si l'auteur de la présente déclaration souhaite que les AGP communiquent avec eux en français, ce champ doit être rempli avec le code pour: Correspondance en français souhaitée</p> <p>Si ce champ n'est pas rempli ou si un code non identifié est utilisé, la langue de correspondance sera l'anglais.</p>
Identification de la personne-ressource	Personne-ressource de l'importateur	O	Pour Transports Canada, un dossier de contact de l'importateur (IC) doit être fourni pour cette déclaration.
Méthode de contact	Adresse de courrier électronique de l'importateur	O	Dans le cas de Transports Canada, l'adresse électronique de contact de l'importateur pour l'expédition (IC) doit être fournie.
Méthode de contact	Numéro de téléphone de l'importateur	O	Dans le cas de Transports Canada, il faut fournir le numéro de téléphone d'une personne-ressource de l'importateur pour l'expédition (IC).
Processus d'exception de l'OGP	Processus d'exception	C	<ul style="list-style-type: none"> Le code suivant doit être fourni pour les véhicules auxquels le règlement de ce programme s'applique: TC3 – E07 – Véhicule pour pièces détachées <p>Fournir ce code d'exception au niveau de la déclaration (SG13.RCS) seulement si toutes les marchandises figurant sur la DII sont réglementées par le Programme des véhicules pour pièces de FMVSS. Sinon, fournir le code d'exception au niveau du produit (SG125.RCS) pour chaque produit réglementé.</p> <p>Remarque : la DII ne peut pas contenir plusieurs codes (différents) de processus d'exception de programme des véhicules.</p>
Catégorie de produits (état)	État du véhicule	O	<p>Indiquer l'état du véhicule:</p> <ul style="list-style-type: none"> Inadmissible Admissible <p>Si le statut du véhicule est inadmissible, le titre de propriété doit indiquer la valeur de récupération.</p> <p>Le qualificatif dans la zone 5389 doit être le code TC – Statut du véhicule.</p>

Catégorie de produits (titre)	État du titre	O	Indiquez l'état du titre: <ul style="list-style-type: none"> • Reconstruction • Récupération • Rebuts • Nettoyage Le qualificatif dans la zone 5389 doit être le code TC – État du titre.
Caractéristique des marchandises (type de carrosserie)	Classe du véhicule	O	La classe codée du véhicule doit être fournie. Consulter l'Annexe A pour obtenir la liste des types de véhicules et des codes.
Numéro d'identification du produit	Numéro d'identification de véhicule (NIV)	O	Le NIV à 17 chiffres doit être fourni. La validation comprend le 10e chiffre correspondant à l'année de modèle donnée et passe avec succès la validation de la somme de contrôle.
Caractéristique de la marchandise (nom de la marque)	Marque du véhicule	O	La marque du véhicule doit être fournie.
Nom du produit (modèle)	Modèle du véhicule	O	Le nom du modèle du véhicule doit être fourni.
Identification du fabricant	WMI pour les fabricants étrangers agréés	O	Le WMI unique des fabricants étrangers agréés peut être fourni comme identificateur de partie dans ce segment du fabricant.
Caractéristique de la marchandise (année du modèle)	Année du modèle	O	L'année de modèle du véhicule doit être fournie en format SSAA.
Produit Fabrication/ Production Date de production	Fabrication/Date de production	O	La date de production ou de fabrication réelle doit être fournie en format AAMMM. Le qualificatif dans la zone 2379 doit être le code pour AAMMJ.
Pays d'origine de la marchandise	Pays d'origine	C	Le pays dans lequel les marchandises ont été conçues, produites ou fabriquées, selon les critères fixés pour l'application du tarif douanier ou des restrictions quantitatives ou de toute mesure liée au commerce. Un code de pays selon la section G24 doit être fourni pour le pays d'origine de cette marchandise s'il est différent de celui qui figure dans le segment SG104.LOC associé.
Nom de l'assembleur	Assembleur de la dernière étape	C	Le nom de l'assembleur de la dernière étape doit être fourni s'il n'est pas fourni à SG102 ou s'il diffère du nom de l'assembleur de la dernière étape fourni à SG102.
Type de document (autre)	Autre document	O	L'identificateur codé de tout document applicable doit être fourni dans ce champ s'il s'applique à une marchandise spécifique. Pour ce programme, les documents suivants doivent être fournis: <ul style="list-style-type: none"> • TC – Titre du véhicule

Numéro de référence du document	Numéro de référence	C	<p>Pour chaque document fourni au niveau du produit, les numéros de référence suivants doivent être fournis, le cas échéant.</p> <p>Consulter le tableau de l'Annexe C pour connaître les types de documents et les numéros de référence.</p>
Emplacement du document	Image en pièce jointe	C	<p>S'il est fourni au niveau du produit, l'identificateur exclusif d'une image connexe pour les documents suivants doit être fourni:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TC – Titre du véhicule
Confirmation de conformité (codée)	Confirmation de conformité de la déclaration	O	<p>Pour les véhicules importés pour les pièces, ce champ est obligatoire et en le remplissant, l'importateur accepte l'affirmation de conformité suivante:</p> <p>« Je suis le propriétaire ou l'agent du propriétaire du véhicule décrit dans la présente déclaration. Ce véhicule est importé au Canada pour y être démonté pour en faire des pièces et ne sera pas reconstruit ou immatriculé au Canada. Je conviens en outre que le statut déclaré de ce véhicule à démonter pour les pièces ne peut pas être modifié. J'autorise le paiement du service requis.</p>

Ressources supplémentaires

Tables de codes de référence

Législation:

Des renseignements supplémentaires sont disponibles en vertu de la [Loi sur la sécurité automobile](#) et du [Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles](#).

Mémorandum des douanes:

Véhicules d'importation – Mémorandum D19-12-1

<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/dm-md/d19/d19-12-1-eng.html>

Annexe A: Types et codes de véhicules

Type de véhicule	Code du type de véhicule
Voiture de tourisme	TC0801
MPV – Limousine/véhicule funéraire	TC0702
MPV – Autocaravane – Classe A et C	TC0703
MPV – Autocaravane – Classe B	TC0704
MPV – Autre	TC0705
MPV – Conversion des véhicules d'accès pour personnes handicapées	TC0707

MPV – Conversion de fourgonnette de voyage	TC0708
Bus – Autre	TC0109
Bus – Autobus scolaire	TC0110
Motocyclette	TC0211
Motocyclette à usage restreint	TC1512
MPV – Véhicule ambulancier	TC0713
Remorque	TC1214
Chariot de conversion de remorque	TC1314
Camion, châssis-cabine	TC1416
Motoneige	TC0917
Traîneau de motoneige	TC1117
Véhicule à basse vitesse	TC1618
Motocyclette fermée	TC0340
Motocyclette ouverte	TC0442
Motocyclette à vitesse limitée	TC0544
Tricycle à moteur	TC0646
Véhicule à trois roues	TC1948
Véhicules de travail spécialement conçus	TC2015
Véhicule/châssis-cabine incomplet	TC2050

Annexe B: Numéro de référence

Type de document	Numéro de référence
TC – Autorisation au cas par cas	Numéro d'autorisation au cas par cas

Annexe C: Types de document et numéros de référence

Type de document	Numéro de référence
TC – Titre du véhicule	XXX
TC – Autorisation au cas par cas	Numéro d'autorisation au cas par cas
TC – Lettre de conformité du fabricant	XXX

Faites appel à Livingston

Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide pour vos importations SGU?

Communiquez avec votre représentant du service à la clientèle.

Écrivez-nous à l'adresse clientserviceCanada@livingstonintl.com ou appelez-nous au **1-855-225-5544**.